



Disraeli

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES ET ORGANISMES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENTS NUMÉRO 731 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 8 septembre 2025, le Conseil a adopté le projet de règlement numéro 731 intitulé : « Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) ».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 1^{er} octobre 2025 à 18 h 30 au Cabaret des arts de Disraeli situé au 310, rue Laurier, Disraeli. Durant cette assemblée, le maire, ou un membre du conseil délégué par le maire, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. L'objet de ce projet de règlement découle de l'article 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui permet aux municipalités d'adopter un règlement sur les projets particuliers de construction ou d'occupation d'un immeuble.

Ainsi, le règlement sur les projets particuliers permettra à la municipalité d'autoriser, à certaines conditions, des projets de constructions dérogeant à la réglementation de zonage en vigueur.

4. Le projet du règlement numéro 731 est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, 550, avenue Jacques-Cartier, Disraeli, G0N 1E0, du lundi au vendredi, de 7 h 45 à 16 h 30.

DONNÉ ET AFFICHÉ À DISRAELI, CE 15^e jour du mois de septembre 2025.

Kim Côté
Directrice générale et greffière

Certificat de publication

Je soussignée, Kim Côté, directrice générale et greffière-trésorière de la Ville de Disraeli, certifie que j'ai publié le présent avis sur le site Internet de la ville au www.villededisraeli.ca et affiché une copie à l'hôtel de ville, 15^e jour du mois de septembre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 15^e jour du mois de septembre 2025.

Kim Côté
Directrice générale et greffière